

Département de la Haute-Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES



Document approuvé

Commune de Lecey

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.3 Document graphique

Ensemble de la commune au 1/5000 ème

Pièce n°5.3.29

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire :
Le 26 Octobre 2023
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :
Le 05 Décembre 2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

 Initiative

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Dollé - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiative@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29
initiative@orange.fr

Légende

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UAP : Zone de la Citadelle de Langres concernée par le PVAP
UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
UBP : Zone urbaine mixte d'extension récente concernée par le PVAP
UBPh : Secteur de la zone UBP concerné par des hauteurs différentes
UEP : Zone urbaine à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
UPA : Zone urbaine des bourgs anciens concernée par le PVAP
UPB : Zone urbaine correspondant aux maisons de pêcheurs et concernée par le PVAP
US : Zone urbaine sauvegardée
UR : Zone du domaine autoroutier

ZONES A URBANISER

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
1AUEP : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
1AUP : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat concernée par le PVAP
1AUM : Zone à urbaniser à vocation d'activités militaires

ZONES AGRICOLES

A : Zone agricole
Aap : Secteur de la zone A concerné par le PVAP
Aa : Secteur de la zone A dans lequel les aérogénérateurs sont interdits

 Zones concernées par des OAP

 Emplacements réservés

 Zones inondables (Sources : DREAL, AZI et données communales)

 Alignements de façades

 GR145

Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 :

 Vergers à fort intérêt, bosquets

 Haies

 Zones humides avérées (Source DDT 52, LEMAS2, CDA 52, DREAL, Atelier des territoires, Grand Est, Initiative A&D)

 Milieux humides potentiels

Éléments remarquables du patrimoine protégé repéré au titre de l'article L.151-19 :

 Éléments remarquables de la Citadelle de Langres

 Éléments remarquables ponctuels

 Éléments remarquables surfaciques

Risques répertoriés au titre de l'article R.151-31 et R.151-34 :

 Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

 Risque lié à la présence de cavités